N° 93. Maire

CINQ CENTIMES — Samedi 22 Décembre 1888

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13
TOURCOING, rue Verte, 36.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue dans'avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . 1 fr. » »

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux bureaux du Journal, et à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

LE MEA CULPA
de M. Challemel-Lacour

« Beau discours et mauvaise action ». Tel est le jugement porté par un de nos confrères de Paris, sur la superbe et triste harangue prononcée hier par M. Challemel-Lacour, du haut de la tribune du Sénat. Comme cela est vrai ! Vit-on jamais orateur plus éloquent mettre sa parole au service d'une thèse plus fausse ? Entendit-on jamais sortir de la bouche d'un républicain de la veille, un réquisitoire plus amer et plus injuste contre la République ?

Il y a quelques années à peine, M. Challemel-Lacour et ses amis, ne trouvaient pas assez d'ironie, assez de sarcasmes, pour dénoncer la volte-face de M. Jules Simon, à l'indignation des lecteurs de la *République française*. Aujourd'hui, M. Jules Simon peut regarder avec dédain, ses détracteurs de la veille ; car, non-seulement il est expliqué par eux, mais vengé.

Ah ! quelle joie l'illustre philosophe, si vertement censuré jadis par les chefs de l'opportunisme, n'a-t-il pas dû éprouver, en voyant le rigide et inflexible Challemel, un des piliers du journal de Gambetta, abjurer ses erreurs passées, et se rallier avec moins d'onction peut-être, mais avec autant d'éloquence, l'apôtre de sa propre doctrine !

Challemel-Lacour, humble plagiaire de Jules Simon, et gémissant après lui sur l'œuvre de laïcisation accomplie par la République, qui l'eût cru ? Challemel-Lacour, une des gloires du parti opportuniste, répudiant du haut de la tribune, toutes les réformes qui ont été l'honneur de son parti, et déplorant, comme un simple Reinach, la prétendue tyrannie imposée par la République, aux consciences des malheureux catholiques, qui eût jamais pensé cela ?

Si pénible qu'il soit de constater de pareilles défaillances, il faut bien se garder de leur attribuer une portée excessive. M. Challemel-Lacour a déclaré, dans l'exorde de son discours, qu'il ne parlait qu'en son nom personnel. Il n'eût pas eu cette précaution oratoire que la lecture des journaux républicains d'aujourd'hui nous démontrerait qu'il n'a ébranlé aucune conviction sérieuse.

Quant à l'opinion des masses républicaines, nous pouvons affirmer qu'elle est identique à celle de la presse.

Jamais le pays républicain ne souscrira à la politique du repentir et de recul, qui lui est proposée par cette voix éloquente. Si le suffrage universel a été longtemps opportuniste dans son immense majorité, c'est parce qu'il trouvait dans la politique de Gambetta, la réalisation de ses désirs de progrès et de réformes.

L'opportunisme incarnait, aux yeux du pays, une politique prudente et sage, mais une politique de marche en avant non interrompue.

Gambetta ne disait-il pas dans sa dernière profession de foi de 1881 : « Ma devise est de toujours marcher en avant, pas à pas, et de ne jamais reculer ? »

C'est pour cela et pas pour autre chose, qu'il a obtenu, pendant de longues années, la faveur du corps électoral. Et, vous ses disciples les plus remarquables, vous portez devant les assemblées des actes de contrition sonores, vous faites votre mea *culpa* !

Pourquoi ne pas proposer tout de suite le retour au gouvernement des curés ?

Et quel moment M. Challemel-Lacour a-t-il choisi pour dénigrer la politique de réformes, et pour mettre au ban de l'opinion la fraction du parti républicain qui met son point d'honneur à rester fidèle aux anciens programmes ?

Le moment où les radicaux témoignent tous les jours de leur esprit de sagesse et de conciliation ! Le moment où les groupes de la gauche la plus avancée, font des sacrifices réels pour maintenir le ministère Floquet contre les assauts du boulangisme et de la réaction cléricale !

Si c'est là de la politique clairvoyante et avisée, on se demande ce que serait une politique d'imprévoyance et d'aventures.

Si au moins, les promoteurs du mouvement de réaction républicaine, dont M. Challemel-Lacour a été l'interprète, pouvaient espérer quelque avantage pour leur cause, de cette tentative de division ! Mais, leur illusion serait grande, s'ils caressaient une telle espérance.

Le jour où la France prendrait au pied de la lettre les critiques amères et le réquisitoire désespéré de M. Challemel-Lacour ; le jour où notre nation, lasse de réformes et de liberté, voudrait revenir en arrière, elle ne s'arrêterait pas à mi-chemin ; elle ne se jetterait pas dans les bras des philosophes moroses et des politiciens aigris qui siègent sur les bancs de droite ; elle irait droit au but, c'est à dire aux représentants accrédités de l'Empire, de la monarchie ou du césarisme.

Nous aurions bien d'autres choses à dire encore sur la harangue de M. Challemel-Lacour. Mais, à quoi bon ! N'a-t-elle pas déjà reçu son châtiment, dans l'enceinte même du Luxembourg ?

La demande d'affichage proposée par M. Léon Say, dans un moment d'enthousiasme irréfléchi, a échoué piteusement mercredi.

Jeudi, M. Léon Say retirait cette demande qui était reprise sans succès, par le seul boulangiste du Sénat : M. Alfred Naquet.

Le boulangisme jugeant nécessaire d'afficher le discours de M. Challemel-Lacour, dans toutes les communes de France, est-ce assez significatif ?

Voilà le châtiment.

A. G. CLAUDE.

DISCOURS DE M. FLOQUET

Voici, d'après le *Journal officiel*, le discours prononcé par M. Floquet, en réponse à M. Challemel-Lacour :

M. Floquet, président du Conseil. Messieurs, mon état de santé ne me permet pas un long discours. J'ai besoin de toute l'indulgence du Sénat, et j'espère qu'il voudra bien me l'accorder. (Parlez ! parlez !)

Vous me devez, d'ailleurs, cette indulgence, messieurs, et peut-être aussi quelque reconnaissance, puisque l'existence même du cabinet actuel a pu déterminer l'honorable orateur qui descend de cette tribune à garder le silence dont on le prie, dire qu'il était une calamité publique ; puisqu'elle lui a permis, au moment où la tribune parlementaire est insultée et vilipendée, d'y apporter un discours qui figurera certainement parmi les plus grands morceaux d'éloquence. (Très bien ! et applaudissements.)

Ce discours, il me serait impossible, vous le comprenez bien, de le réfuter par une improvisation. Je me contenterai d'apporter à la présentation du gouvernement contre certaines paroles, contre certaines pensées qui ont été émises devant vous par l'honorable M. Challemel-Lacour.

Le discours de M. Challemel-Lacour peut se résumer — si on peut résumer d'aussi grandes et belles choses — en un acte de repentir et en un acte de foi.

M. Challemel-Lacour vous a dit que le parti républicain avait été trop loin dans l'application de ses idées et dans la réalisation de ses espérances ; qu'il avait trop dépensé pour l'outillage industriel ou scolaire du pays ; qu'il s'était laissé entraîner à une politique exagérée d'affirmation républicaine qui avait jeté dans les consciences timorées de la plus grande portion du pays les germes du mécontentement qui éclate aujourd'hui.

Voilà l'acte de repentir.

Voici l'acte de foi. Il vous a dit, à la fin de son discours, qu'il y avait un moyen, un seul, de rétablir la situation compromise par les imprudences du parti républicain ; — je vérifie ce qu'il a ajouté : par les outrecuidantes prétentions du parti radical ; — que ce seul moyen, c'était de changer la direction de la politique. Il a eu soin de vous dire que cette pensée lui appartenait à lui seul, qu'il en prenait personnellement la responsabilité. Au lieu, désormais, de regarder à gauche, il faut s'adresser à droite ! (Protestations à droite et sur plusieurs bancs à gauche.)

M. le baron de Lareinty. — Il n'a pas dit cela. Nous protestons ! Ne travestissez pas ses paroles.

M. le président du conseil. — C'est le résumé exact.

Voix nombreuses à droite et au centre. Non ! Non !

M. le président du conseil. — C'est le résumé exact de ses conclusions. (Non ! non ! sur différents bancs.) C'est le résumé exact de ses conclusions...

M. le baron de Trévenedan. — Pas du tout !

M. le Président du conseil. — Vous pourrez dire non : le pays dira oui...

Voix nombreuses. — Non ! non !

M. de Pressensé. — Vous n'êtes pas le pays !

M. le baron de Lareinty. — Lorsque le discours sera affiché, le pays dira : Non.

M. le Président. — Veuillez ne pas interrompre l'orateur, monsieur de Lareinty.

M. Challemel-Lacour a été écouté dans le plus grand silence. Il a le même droit et le même droit pour le président du conseil.

M. le Président du conseil. — M. Challemel-Lacour nous a dit qu'il fallait renoncer à la politique qu'il a appelée politique d'agitation et de stérilité, qui était représentée ici par le cabinet qui siège devant vous...

M. Girault. C'est la loyauté !

M. le Président du Conseil... et qu'il fallait se réfugier dans la politique de bon sens et de stabilité qui pouvait seule sauver la République ; et il a fait — personne ne me contredira ici — des appels réitérés et sans doute directs aux sentiments généreux d'une partie de cette Assemblée pour qu'on puisse dire que ce n'est pas une orientation à gauche, mais une orientation à droite.

M. le baron de Lareinty. — C'est l'orientation vers la France...

M. Magnier. — Vive l'honnêteté ! (Bruit.)

M. le président du Conseil. — Je vous avais demandé, messieurs, un peu de votre indulgence ; j'ajoute que je sollicite aussi très peu d'instants un peu de votre France.

Je n'ignore pas que je ne possède pas dans cette Assemblée toutes les sympathies que j'ai eues autrefois ; et que des opinions sont en divergence sensible avec celles d'un grand nombre de membres du Sénat. C'est une raison de plus pour que vous vouliez bien m'accorder la tolérance que je réclame afin que mes explications soient courtes, loyales et claires. (Très bien ! — Parlez ! à gauche.)

M. Tirard. — Tout le monde rend hommage à votre droiture et à votre caractère, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. — Je dis, messieurs, que l'honorable M. Challemel-Lacour, après avoir critiqué l'action du parti républicain pendant ces dix dernières années, avec une vivacité très grande et avec une exagération qui sera fâcheuse, quand la France et quand les nations étrangères liront le tableau par trop assombri que l'honorable orateur a tracé ici de la situation de la République...

M. Ouest. — C'est vrai.

M. le président du conseil. — je me permettrai de lui dire avec tout le respect que j'ai pour sa personne et pour son passé républicain : pendant ces dix années, de 1878 à 1888 où étiez vous ? La page est blanche de vos discours, et vous n'êtes pas monté à cette tribune pour empêcher le parti républicain de commettre les fautes que vous signalez si amèrement aujourd'hui. (Très bien, à gauche.)

Aujourd'hui vous lui dites : La réparation c'est le repentir et le rapprochement avec les partis qui ont combattu jusqu'à présent la République. Cette réparation ne peut lui être donnée — et c'est ici que je fournis en quelques mots au Gouvernement les explications qui vous nécessaires à la dignité du Gouvernement — cette réparation ne peut lui être donnée par le cabinet qui est sur ces bancs.

Et l'honorable M. Challemel Lacour, jouant de cette ironie dans laquelle il est passé maître, a amusé le Sénat aux dépens de celui qui, depuis quelques mois — bientôt dix mois — est à la tête du pouvoir, non pas pour son plaisir, mais pour remplir un devoir qu'il n'a pas sollicité et qui lui a été imposé. (Très bien ! sur différents bancs à gauche).

L'honorable M. Challemel-Lacour disait ici que personne, en France, n'avait pensé à appeler au pouvoir celui qui est en ce moment à ce titre, sinon quelques gazettes peu-être désintéressées ; que ni dans les assemblées du pays, ni dans le pays lui même, aucun sentiment ne s'était produit qui sollicitât l'arrivée au pouvoir du président de la Chambre des députés.

Je pourrais lui répondre que j'ai refusé plusieurs fois l'honneur de prendre le pouvoir ; que le poste dans lequel je me trouvais n'avait rien qui me déplut : que ce n'est pas à moi que pourraient s'adresser les accusations de l'honorable M. Challemel Lacour d'avoir successivement renversé les ministères ; car, jusqu'au dernier — et l'honorable M. Tirard est là qui peut en rendre témoignage — j'ai appuyé de toutes mes forces, de toute ma puissance de président de la Chambre, les cabinets qui se sont présentés devant la Chambre républicaine de 1885 ! (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Tirard. — C'est très vrai !

M. le président du Conseil. — Si on m'a appelé sans que je l'eusse demandé, comme je le disais en ayant le tort d'interrompre de mon banc, si on m'a appelé, c'est que M. le Président de la République a pensé qu'un homme qui avait eu quatre fois l'honneur d'être élu par la Chambre des députés pour présider ses délibérations ; qui, dans tous les discours qu'il avait prononcés en cette qualité, avait fait appel aux sentiments de l'union, de la conciliation, de la conciliation des partis républicains. (Très bien ! à gauche), à l'oubli des vieilles querelles, c'est que le Président de la République a pensé que c'était à lui qu'il devait confier le pouvoir dans les circonstances où on se trouvait au mois d'avril 1888.

Car enfin, Messieurs, on oublie, d'une façon générale, la manière dont le cabinet est constitué. Nous ne venons pas surprendre le pouvoir, nous ne venons pas vous ravir le pouvoir au combat que nous aurions commencé dans l'opposition contre une partie de nos amis. Nous sommes nos amis. Nous sommes arrivés au pouvoir pour travailler en commun au salut commun ; et c'est pour cela que la première ligne de notre déclaration contient ces mots : « Nous ne connaissons dans le parti républicain aucun adversaire. » (Nouvelle approbation à gauche).

Mais ni les ministres qui siègent sur ces bancs ni celui qui parle en ce moment devant vous n'auraient consenti à faire cette concentration dans la direction que semblait indiquer tout à l'heure M. Challemel Lacour.

Oui, nous voulons nous réunir dans la patience, non dans l'abdication...

M. Girault (du Cher). Très bien !

M. le président du Conseil. — Et c'est pourquoi, messieurs, dans notre programme nous avons déclaré que nous présenterions différentes réformes qui nous paraissaient les plus nécessaires au pays.

Nous avons annoncé la revision, nous avons annoncé le lot des associations comme préparation du nouveau régime des cultes (Bruit à droite) ; nous avons annoncé la réforme du régime des boissons, l'impôt sur le revenu. Eh bien, messieurs, ces réformes, nous les avons présentées à la Chambre.

On dit tous les jours : Que le Gouvernement farse quelques réformes ! (Bruit). Nous disons, nous : Que l'on veuille bien réaliser les réformes que nous avons proposées.

A côté de ces réformes qui nous paraissent essentielles, le Gouvernement n'a pas négligé la tâche qui lui incombait de représenter des lois qu'on appelle des lois d'affaires et sur lesquelles l'accord pût se faire dans le parti républicain. En prenant cette ligne nous avons eu le bonheur — j'espère que nous l'aurons complet — de voir le budget voté sans douzièmes provisoires, ce qui n'était pas arrivé depuis quelques années.

A droite. A qui la faute ?

M. le président du conseil. — Je pense que ce n'est pas de notre faute... Je dis que nous avons eu le bonheur d'obtenir de la Chambre des députés le budget de façon à ce que le Sénat puisse le discuter longtemps et longuement que nous l'aurions désiré — cela n'a pas dépendu de nous, messieurs, et nous avons fait les efforts les plus soutenus pour que le budget fût présenté plus tôt au Sénat — mais enfin il vous est arrivé à une époque antérieure à celle où vous le recevez jadis.

Nous espérons donc, messieurs, que ce fait du vote du budget sans douzièmes provisoires aura déjà quelque chose à l'actif du cabinet actuel.

Nous avons messieurs, présenté d'un très lois : la loi sur les syndicats de communes, la loi sur les associations ouvrières.

Nous allons déposer une loi très importante sur l'assistance publique, sur la déchéance des parents qui sont indignes de conserver la puissance paternelle. Nous avons participé de tous nos efforts au vote de la loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes. Nous espérons obtenir le vote de la loi militaire, réclamé par la nation.

Nous avons donc fait, messieurs, la politique que nous avions annoncée, non pas cette politique dont parlait M. Challemel-Lacour, cette politique de raideur mystique qui a la prétention d'accomplir successivement, en quelques semaines, en quelques mois ou en quelques années tout notre programme, qui n'est pas d'ailleurs un programme mystérieux, mais qui est le programme du parti républicain depuis son origine, et auquel vous avez adhéré vous-mêmes si longtemps...

M. le baron de Lareinty. — Le programme de 93 !

M. le président du conseil ... non pas avec cette raideur, dis-je ; mais avec les transactions nécessaires qui nous permettaient de maintenir l'union, la concentration, la nécessaire union du parti républicain, de toutes les forces républicaines. (Mouvements divers).

M. Girault (du Cher). — Très bien !

M. le président du conseil. — On n'a pas craint de dire, messieurs, que depuis que le cabinet avait proclamé cette politique qui ne pouvait pas plaire à la France, républicaine et réformatrice, que depuis que le cabinet avait présenté cette politique et l'avait mise en pratique, je mais les divisions n'avaient été plus profondes et jamais le mécontentement n'avait été plus ardent dans ce pays.

Il semble que l'existence seule de ce cabinet ait déchaîné l'anarchie dans le pays de France ; que nous ayons accéléré ce mouvement de désaffection dont on vous parlait tout à l'heure en termes si éloquents.

M. Challemel Lacour oublie la situation dans laquelle nous avons pris les affaires. M. Challemel Lacour, qui parle — et qui a raison de parler — en communauté de pensées avec d'autres personnes qui ne prennent pas la parole à la Chambre des députés, et qui devraient y parler. (Sourires à droite), M. Challemel-Lacour pense que nous avons augmenté la division, le désordre et l'anarchie.

A t il oublié que le cabinet, non pas ce lui qui nous a précédés immédiatement, mais celui qui était précédemment aux affaires, a vu, au bout de quatre mois, disparaître le pouvoir exécutif ? (Interruptions et protestations à gauche et au centre).

M. Barbey. — Je demande la parole.

M. le président du conseil. — On oublie ces choses là. Je ne rends pas le cabinet qui nous a immédiatement précédés responsable de cette situation. (Ah ! ah !) Non je ne le rends pas responsable ; mais je trouve profondément injuste que lorsqu'on ne rend pas les cabinets précédents responsables d'une situation qui était si grave, on veuille rendre le cabinet actuel responsable d'une situation qui est moins grave.

Sous le cabinet précédent se sont produits aussi des élections, et ce sont les premières où celui dont on parlait tout à l'heure a été élu, contrairement sans doute non seulement aux intérêts de la République, mais même au droit et à la liberté puisqu'il était encore dans l'armée. (Murmures.)

M. le baron de Lareinty. — Mais non !

M. le Président du Conseil. — Depuis lors, messieurs, j'ose affirmer que la situation, loin de s'être aggravée, s'est atténuée. (Protestations sur plusieurs bancs.)

On parle des trois élections du Nord, de la Somme et de la Charente Inférieure. On oublie une chose, c'est que ces trois élections, dont le résultat était nécessairement favorable au parti conservateur, le hasard les a réunies le même jour, et qu'elles une intensité considérable d'où être causée. Nous voyons une seule personne occuper trois sièges qui, en réalité, avaient été abandonnés ou perdus par trois conservateurs, qui les avaient reconquis certainement. (Marques d'approbation sur divers bancs.)

Messieurs, je ne ne voudrais pas fatiguer le Sénat (Parlez ! parlez).

Je dis que nous avons consulté le Gouvernement actuel pour travailler, pour lutter contre les aventuriers que vous craignez, avec l'ensemble du parti républicain. Oui, et c'est cet ensemble qui, malgré les paroles de l'honorable M. Challemel Lacour, nous a soutenu jusqu'ici. Je ne pense pas qu'aucun gouvernement, dans des circonstances aussi difficiles, ait reçu du pays autant de témoignage à son adresse.

Je dis que c'est avec cet ensemble du parti républicain que nous voulons continuer la lutte et travailler à la défense commune. C'est pourquoi, avant de renoncer à une opinion qui était ancienne chez nous, mais qui n'avait pas le caractère d'un de ces principes sacrés auxquels on ne peut manquer et que signalait M. Challemel Lacour, avant de renoncer à une opinion que nous avions en grande majorité dans le conseil, sur le mode électoral qui devait présider aux élections prochaines, nous avons consulté l'ensemble du parti républicain.

Il ne nous a pas répondu seulement — comme on l'a dit — par l'organe exclusif des préfets : le ne serais pas ministre de l'intérieur si je ne les avais pas consultés ; mais je ne suis pas arrêté à cette consultation.

Nous avons entendu en outre l'opinion des conseils municipaux, dans les conseils municipaux, dans les comités, dans les lettres personnelles qui nous sont arrivées de toutes parts ; nous nous sommes inspirés des sollicitations de tous ceux qui prenaient intérêt à la politique du Gouvernement dans les journaux des différentes opinions, et, à l'heure présente, j'ai un tableau constatant que 376 journaux républicains demandent le rétablissement du scrutin d'arrondissement, contre 60 qui demandent le maintien du scrutin de liste. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Nous nous sommes décidés, non pas dans une vue personnelle, non pas dans l'intérêt, comme on l'a prétendu, d'une existence ministérielle dont pour nous la fragilité serait une espérance et la fin une délivrance. Nous avons consulté l'ensemble du parti républicain dans l'intérêt de la nation elle même (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs), parce que, au moment de cette consultation nationale dont tous se réclament et que quelques uns veulent capter par des moyens indignes, il importait que la nation eût entre ses mains l'arme qui, seule, peut la faire sûre pour se défendre et défendre la République contre le retour néfaste des sauveurs providentiels. (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs à gauche.)

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 70

Nini Bellotte
LA
PETITE PARISIENNE

DEUXIÈME PARTIE

LE CALVAIRE D'UNE ENFANT

— Mais je vous assure! faisait-elle pâlissant, je vous assure que cela sent le brûlé !

— Le brûlé! s'écria le comte en sautant sur ses jambes brusquement.

La pauvre comtesse ne se trompait pas, une odeur âcre se répandait peu à peu à travers l'appartement... et, en même temps, une sorte de brouillard grisâtre envahissait la salle à manger...

Du reste, l'hésitation ne devait pas être de longue durée :

Une servante, celle là même qui avait emporté Nini à bout de bras, se précipita tout à coup en criant :

— Au feu ! sauve qui peut !...

Et dans son affolement, elle ressortit en refermant la porte.

— Comment! au feu ! Ah ! mon Dieu ! Ah ! mon Dieu ! s'écriait Juigney avec des cris d'alouette surprise par le chasseur.

Mme de Saint-Angely était livide. Mais ne perdant pas la tête, quoiqu'elle ne comprît rien à ce qui se passait, elle saisit le bras de Juigney et l'entraîna.

Il fallait traverser deux salons pour arriver à l'escalier. Elle courait, tirait derrière elle le vieux qui tremblait si fort qu'à peine il pouvait se tenir debout.

Mais où donc !... il s'agit de sauver sa peau ! lui criait la Saint-Angely.

Elle allait atteindre le palier. Là, croyait elle, c'était le salut.

Elle était alors dans un grand salon, tout orné de glaces, à tenture blanc et or.

Elle se rua sur la porte. Malédiction ! la porte résista !... du dehors, la clef avait tourné dans la serrure. Un accident sans doute. C'était la servante épouvantée qui avait fait cela.

— Mais aidez-moi donc! hurlait-elle au vieillard, tandis qu'elle griffait de ses ongles la serrure de bronze.

Et comme il restait immobile — l'abruti — titubant sur ses fuseaux quigrelottaient elle courut à lui, et le saisnant par le bras le secoua rudement :

— Mais vous ne me comprenez donc pas triple idiot ! c'est le feu ! le feu !... et nous sommes emprisonnés !...

Les paroles brûlantes ont ceci de spécciales qu'elles stupéfient le cerveau : ce misérable était sous le coup de l'ahurissement cérébral que donne le désir surexcité.

La lèvre pendante, l'œil atone, il répétait inconsciemment :

— C'est le feu! le feu !

— Mais nous allons être brûlés! rôtis! voyons, ayez donc une idée!...

La malheureuse femme était effrayante à voir. Quelle étoile infâme d'où venait elle? par quels degrés était-elle descendue jusqu'au fond du gouffre d'infâmie où elle était plongée maintenant. A cette minute suprême, elle redevenait femme. Elle avait l'épouvante atroce!...

Et elle avait raison! car à travers les fentes de cette porte qu'elle ne pouvait ouvrir, une lueur rouge apparaissait... le feu était là, barrière grandissante, s'épaississant à chaque minute...

Elle se rabattit, crispant de nouveau doigts qui s'ensanglantaient le panneau impassible...

Tout à coup Juigney parut sortir de la torpeur que la surexcitation du cerveau, imposait à ses sénsitifs. Il eut la notion du présent. Le feu ! il bondit lui aussi! Ah ! comme il avait peur ! mais comme cette terreur était une sorte de rage.

— La porte! la porte! criait la Saint-Angely, qui ne raisonnait plus.

La fumée emplissait la pièce. Il y avait des tourbillons grisâtres de brouillard gris qui se heurtaient. Juigney toussait, crachotait. Une intolérable douleur le saisissait à la gorge, tandis qu'il lui semblait que ses paupières étaient brûlées par un fer rouge.

Alors, lui aussi s'élança sur la porte, donnant du crâne contre le panneau. Mais ils étaient de solides portes, et elles résistaient.

Et ces deux êtres infimes retombaient l'un sur l'autre, pendant que la lueur écarlate qui devenait plus éclatante, entendant les boiseries qui craquaient, comprenant enfin que l'ennemi impalpable, insaisissable, le fou qui ne recule jamais, était là...

Par l'escalier, alors même que la porte céderait, toute retraite était coupée...

Alors dans l'autre sens, vers l'intérieur, la misérable et son complice se mirent à courir. Ils se heurtaient aux portes, chacun voulant passer le premier.

Et pour aller où ?...

La maison de Saint-Angely — cet antre de débauche — n'était pas comme on a bien le supposer un repaire de chabrol. La voiture qui entraînait Nini s'était lancée en avant, avait fait vingt détours pour la dépister — comme si elle cherchait à se rendre compte de la route parcourue ! — et finalement était revenue de la place du Théâtre de Montmartre à la rue des Carrières qui est limitée avec Batignolles et dont la plus grande partie confine au cimetière.

Lieu désert, et à l'abri de toute curiosité.

De plus maison élégante, elle se perdait au milieu de masures qui la masquaient.

L'appartement où se trouvaient en ce moment la Saint-Angely et Juigney était au second étage, par rez-de-chaussée, cela faisait plus de dix mètres.

La Saint-Angely avait ouvert une fenêtre et s'était jetée dehors.

Devant elle, à travers les ténèbres de la nuit d'hiver, les tombes apparaissaient lugubres et d'un blanc blafard ! ... elle se rejeta vivement en arrière en poussant un rauquement affreux.

Se jeter en bas était impossible. C'était le brisement. Et puis, de plus, ces morts qui étaient là-dessous, à quelques mètres, lui causaient une terreur inexprimable...

Pourtant, pas d'autre issue.

Et ils allaient ainsi courant, criant au secours, crevant les portes, tournant sur un rauquement affreux. Mais rien ne venait les entendre! Ah! la Saint-Angely avait bien choisi la place! Qui donc rôde la nuit dans les cimetières ? Et entendît-on du secours, qui donc aurait l'audace de courir à l'appel?

Et l'incendit gagnait.

Ce n'était pas naturel, cela ! il semblait que, devant comme derrière, le feu se dressât en barrière. C'était donc un démon qui allumait tous ces foyers. Maintenant le champ qu'ils avaient à parcourir se rétrécissait. Ils étaient rejetés au centre du cercle. La Saint-Angely hurlait, Juigney glapissait. Le vieux paillard avait des affaissements de tête ! ... Il allait mourir ! il invoquait Dieu et la sainte vierge !

Tout à coup, la Saint-Angely cria :

— Nous sommes sauvés ! Je n'y pensais pas ! La chambre de la petite !...

La petite ! c'était Nini. Or, on l'avait placée dans un petit pavillon, ou plutôt une aile de la maison qui s'appuyait au mur même du cimetière.

Bien que cette aile fût jointe à la maison, cependant, il y avait chance qu'elle n'eût pas encore été atteinte.

Comme c'était une portion de bâtiment, ajoutée après coup, elle n'était pas de niveau avec le principal corps de logis. Il fallait monter au troisième étage, puis après avoir suivi des couloirs, redescendre d'une vingtaine de marches.

La Saint-Angely se sondait fort peu en connaissance de Juigney. Mais le vieillard qui, pour n'être pas jeune, n'en tenait pas moins à la vie, l'avait saisie par les vêtements et se faisait en quelque sorte remorquer. Il la retardait.

— Lâchez-moi donc, criait-elle.

— Non! je l'en supplie! râlait le misérable.

Alors, elle saisit en passant un candélabre et le lui lança sur le crâne.

Il poussa un hurlement et tomba en arrière.

Libre, sans perdre une seconde, elle bondit jusqu'au corridor et se jeta sur la porte de la chambre où devait coucher Nini narcotisée par le vin de Champagne que ces vendeurs de chair humaine lui avaient fait boire...

La porte était ouverte. L'obscurité était profonde.

Elle eut ce sentiment instinctif de réveiller la pauvre fille pour que toutes deux elles pussent s'aider dans leur fuite...

Mais un cri s'échappa de sa poitrine.

Elle s'était jetée sur le lit... et le lit était vide...

Une sensation froide la fouetta au visage... elle se tourna... la fenêtre était ouverte.

Ah! cette fois, elle saurait bien s'échapper. De ce côté, pas de fumée, nulle trace d'incendie.

Les draps lui permettraient d'atteindre le sol.

Des draps, on en sait la longueur, environ trois mètres. Deux, six mètres draps forment liés. Elle appuya les pieds sur l'un, et tira. Le nœud était solide... La couverture tombe!...

Elle s'élança vers la fenêtre. Mais au moment, où elle allait l'atteindre, quelque chose d'effrayant, un spectre se dressa devant elle, et une voix lui cria :

— On ne passe pas!

Cette voix était rauque, phtisique.

— Clara ! cria la Saint-Angely.

Car Nini ne s'était pas trompée. Cette qui avait tressailli à son entrée, celle qui s'était levée brusquement et avait coupé le salon, c'était la malheureuse fille qui, naguère, au café de l'Asde Carreau, n'avait pas pu chanter l'*Enfant de troupe*, celle à qui Nini s'était substituée...

— Que fais-tu là ? continua la Saint-Angely. Ote-toi donc de la fenêtre ! laisse-moi fuir... on va venir ! ... Ah ! le feu !

— Le feu! s'écria Clara, avec un ricanement si singulier que la Saint-Angely se sentit frissonner tout entière. Le feu! Pardon ! je crame déjà bien... puisque c'est moi qui l'a mis !

Et elle riait d'un rire de folle.

— Toi! misérable !

La Saint-Angely la jeta sur elle d'un élan si violent que Clara s'abattit sur la fenêtre. Mais prompte, se redressant comme sous la détente d'un ressort, elle arracha des mains de la Saint-Angely les draps et la couverture et, se tournant, les lança par la fenêtre entr'ouverte :

— Au secours ! cria-t-elle. Ne dis-je! répète-t-elle de sa voix qui était effrayante à entendre.

Elle avait violemment repoussé la fenêtre. Puis maintenant elle s'y était adossée...

La Saint-Angely ne se tenait pas pour vaincue. Elle avait vu avec rage que sur Clara et elle s'efforçait de l'attirer en avant. C'était une lutte atroce. Ces deux femmes se déchiraient...

— Tout à coup la Saint-Angely cria :

— Malédiction! elle est ivre!

A ce mot, il y eut dans tous les membres de Clara une commotion quasi-galvanique et cette contraction musculaire fut telle que ses deux mains, s'abattant au cou de sa misérable adversaire, elle la renversa sur le plancher...

Elle la tenait ainsi riant... et elle parlait d'une voix sifflante, sinistre :

(*A suivre.*) JULES LERMINA